



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Textile et habillement

Question écrite n° 57372

Texte de la question

M Leonce Deprez demande a M le ministre de l'industrie et du commerce exterieur s'il envisage de demander a la Communauté europeenne que le programme Retex d'aide aux pays mediterraneens qui dependent fortement de l'industrie textile soit etendu a toutes les regions textiles en difficulte de la CEE et particulierement a la region Nord - Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics ont suivi avec une grande attention et se sont officiellement opposes au programme Retex, juge trop restrictif. En effet, toutes les zones textiles francaises ne peuvent pas etre eligibles. De plus, il n'est reserve que 20 p 100 des fonds disponibles aux zones qui ne relevent pas de l'objectif 1 du FEDER (zones textiles en retard de developpement). Le 13 mai 1992, la Commission des communautes europeennes a adopte Retex (JOCE du 4 juin 1992), incluant dans ses orientations certaines suggestions formulees notamment par les pouvoirs publics francais lors des consultations. Parmi les amendements apportees au projet initial, il faut mentionner : a partir de 1994, la possibilite pour des zones fortement dependantes du secteur et non eligibles initialement, de beneficier de Retex si le nouveau reglement FEDER prevoit une telle possibilite de flexibilite geographique. Dans ce cas, l'enveloppe de 500 MECU pourra etre revue a la hausse ; une reference a la necessite d'associer les autorites regionales et locales ainsi que les partenaires sociaux a la preparation et a la mise en oeuvre des programmes operationnels. En ce qui concerne le Nord - Pas-de-Calais, six bassins d'emploi repondent aux criteres exiges (appartenance au zonage FEDER, dependance de l'emploi industriel par rapport a l'emploi textile-habillement au moins egale a 10 p 100, au moins 2 000 emplois dans le secteur) : Cambrai, Roubaix-Tourcoing, Lille, bassin minier Ouest, Calais et Lens. Ils devraient donc etre eligibles au dispositif des 1993.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L'once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57372

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2017